

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
États financiers consolidés
31 mars 2023

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2023

	Page
Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière	
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État consolidé des résultats.....	1
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	3
État consolidé du surplus cumulé.....	4
État consolidé de la situation financière	5
État consolidé de l'investissement net en immobilisations.....	6
État consolidé de la variation de l'actif financier net.....	7
État consolidé des flux de trésorerie.....	8
Notes complémentaires.....	9

Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil ») relèvent de la direction et ont été approuvés par la Cheffe et les conseillers.

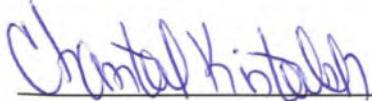
Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) et ainsi, incluent des montants qui sont les meilleurs estimés et jugements de la direction.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états et de mettre en place et de maintenir un système de contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable qu'une information financière fiable est produite.

Le Conseil est responsable de s'assurer que la haute direction assume ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes et est responsable ultimement de l'examen et de l'approbation des états financiers consolidés.

Le Conseil rencontre périodiquement la haute direction ainsi que les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de rapports financiers et des problématiques en lien avec l'audit ou les rapports financiers, de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de leurs responsabilités et d'examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe.

Les auditeurs externes, MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant, conformément aux normes canadiennes d'audit, et expriment leur opinion sur les états financiers consolidés. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès à la gestion financière de la Première Nation Abitibiwinni et les rencontrent lorsque nécessaire.



Pour : Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Le 15 janvier 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Cheffe et aux conseillers de
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2023, et les états consolidés des résultats, des gains et pertes de réévaluation, du surplus cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil au 31 mars 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, des gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de l'actif financier net consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service au 31 mars 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation de l'actif financier net et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

La participation du Conseil dans un organisme à but non lucratif sous contrôle partagé, École de conduite Otapan, n'a pas été comptabilisée dans les états financiers consolidés, car elle n'a pas obtenu d'informations financières suffisantes et adéquates du partenariat alors que les partenariats commerciaux doivent être comptabilisés selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, sur la base de la part du Conseil dans le partenariat commercial, ce qui constitue une dérogation aux NCSP. De ce fait, il n'a pas été possible d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant la participation du Conseil dans École de conduite Otapan au 31 mars 2023 ni de sa quote-part dans le résultat net de École de conduite Otapan pour l'exercice et nous n'avons pu déterminer les ajustements nécessaires afin de comptabiliser le partenariat en raison de cette limitation de l'étendue des travaux.

Au 31 mars 2022, le Conseil évaluait les placements dans des entités cotées à la juste valeur dans ses états financiers consolidés, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû évaluer les placements au coût, lequel n'était plus disponible. Par ailleurs, tel que mentionné à la note 3 des états financiers consolidés, le Conseil a adopté les chapitres SP 1201, « Présentation des états financiers », et SP 3450, « Instruments financiers », le 1er avril 2022 prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables a eu comme incidence le reclassement d'un montant de 7 454 500 \$ de l'état consolidé du surplus cumulé vers le nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation. À la suite de l'adoption de ces nouvelles normes, les placements sont comptabilisés adéquatement au 31 mars 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Puisque le coût des placements au 31 mars 2022 n'a pu être obtenu, nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'incidence, qui pourrait osciller d'un montant négligeable jusqu'à la totalité de la valeur du placement d'un montant de 8 297 000 \$, sur le bilan consolidé au 31 mars 2022 ainsi que sur les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Nous exprimons donc une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré, en raison des incidences éventuelles de ce problème sur la comparabilité des chiffres de la période considérée et des informations comparatives.

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Observation - informations financières non exigées par les NCSP

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées par les NCSP. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), portent sur la conciliation aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C. du surplus de l'exercice présenté à la page 2. Le Conseil a également choisi de présenter un état consolidé du surplus cumulé à la page 4 et un état consolidé de l'investissement net en immobilisations à la page 6. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans l'état consolidé des résultats et dans l'état consolidé de la variation de l'actif financier net. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraitées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.*¹

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Amos (Québec)
Le 15 janvier 2024

1 CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A137585

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

	2022 2023	(redressé)
Revenus		
S.A.C. - lettre de revue	(26 942)	(57 225)
S.A.C. - contribution globale	10 606 140	8 345 235
S.A.C. - contribution préétablie	242 825	632 700
S.A.C. - contribution fixe	6 229 033	4 706 616
S.A.C. - contribution souple	1 245 167	1 831 996
S.A.C. - surplus à rembourser	-	(77 562)
Développement économique Canada	346 000	260 000
Nouvelle relation gouvernement du Québec	10 000 000	-
Société d'épargne des Autochtones du Canada	693 720	-
C.D.R.H.P.N.Q.	401 896	562 498
Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	-	-
Conseil en Éducation des Premières Nations	562 036	985 947
Contribution des usagers	139 500	111 300
C.S.S.S.P.N.Q.L.	16 605	200 068
Inscriptions et commandites	166 110	19 827
Location	115 031	89 683
Ministère de la Culture et des Communications	63 000	45 000
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	455 000	185 000
Québec en forme	4 000	52 000
Revenus de loyers	681 457	635 477
Revenus d'administration	1 139 023	1 258 493
Revenus d'intérêts	-	12 947
Revenus de dividendes	23 908	6 585
Revenus divers et de négociations avec des sociétés minières	2 926 472	2 831 985
Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	300 000	232 173
Sécurité publique Canada	481 601	336 666
Sécurité publique Canada - contribution à rembourser	-	(52 378)
Sécurité publique Québec	612 448	388 580
Sécurité publique Québec - contribution à rembourser	-	(52 377)
Utilisation de la réserve de remplacement	2 599	-
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)	188 625	163 492
Gain à la cession d'actifs	169 050	-
Gain à la réévaluation de la juste valeur des placements cotés	-	6 401 000
Revenus reportés de l'année précédente	6 687 863	3 615 466
Revenus reportés à l'année suivante	(18 170 863)	(6 687 863)
Ventes de biens	6 296 855	4 471 604
	32 598 159	31 454 933

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

État consolidé des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023

	2022 2023	(redressé)
Dépenses (note 23)		
Politique	787 406	531 006
Administration	2 286 195	2 227 764
Éducation	3 971 703	3 964 086
Santé et services de première ligne	5 236 676	5 030 217
Travaux publics	2 758 011	2 343 610
Formation, emploi et développement social	2 404 623	1 921 974
Développement économique	543 112	484 100
Sécurité publique	1 011 876	644 180
Habitation	1 433 413	1 330 045
Territoire et environnement	1 371 415	961 648
Culture, sports et loisirs	927 956	335 823
Technologies, informations et communications	507 474	387 361
Autres	6 161 288	4 228 869
	29 401 148	24 390 683
Surplus courant avant surplus des entités contrôlées	3 197 011	7 064 250
Surplus des entités contrôlées	350 344	-
Surplus courant	3 547 355	7 064 250
Conciliation aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C.		
Surplus courant	3 547 355	7 064 250
Produit de la dette à long terme	290 000	50 000
Remboursement de la dette à long terme	(291 911)	(2 086 947)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 362 492)	(947 333)
Surplus courant aux fins des exigences en matière de rapports financiers de S.A.C.(1)	182 952	4 079 970

(1) Le surplus courant avant amortissement est de 2 357 954 \$ (5 584 515 \$ au 31 mars 2022).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé des gains et pertes de réévaluation
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Gains et pertes de réévaluation cumulés au début	-	-
Ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés au début (note 3)	7 454 500	-
Perte non réalisée sur les placements	(1 447 833)	-
Gains et pertes de réévaluation cumulés à la fin	6 006 667	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni**État consolidé du surplus cumulé**

Exercice clos le 31 mars 2023

	2022	2023	
		(redressé)	
Solde au début tel que présenté précédemment	14 765 171	9 939 993	
Redressement aux exercices antérieurs (note 2)	1 935 904	1 029 465	
	16 701 075	10 969 458	
Modification de méthodes comptables (note 3)	(7 454 500)	-	
Solde au début redressé	9 246 575	10 969 458	
Surplus courant	3 547 355	7 064 250	
Transfert à l'état de l'investissement net en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 362 492)	(947 333)	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 574 809	1 504 545	
Produit de la dette à long terme	290 000	50 000	
Remboursement de la dette à long terme	(291 911)	(2 086 947)	
Ajustements - lettre de revue S.A.C.	(44 619)	151 606	
Ajustements des fonds réservés - Article 95	(41 775)	(4 504)	
Ajustements des placements dans des entités contrôlées	442 695	-	
Solde à la fin	11 360 637	16 701 075	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

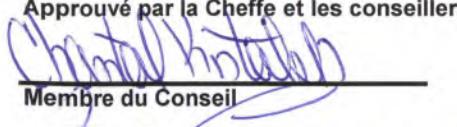
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2023

	2022 2023	(redressé)
Actifs financiers		
Encaisse	19 979 626	11 403 459
Débiteurs (note 5)	13 769 322	7 186 749
Stocks	78 574	78 574
Placements (note 6)	8 008 650	8 663 444
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions (note 7)	938 849	917 824
	42 775 021	28 250 050
Passifs financiers		
Créditeurs et charges à payer	3 767 219	3 314 698
Subventions reçues d'avance	2 561 351	-
Revenus reportés (note 9)	18 170 863	6 687 863
Contributions à rembourser (note 12)	253 877	246 911
Dette à long terme (note 11)	2 800 554	3 491 762
	27 553 864	13 741 234
Actif financier net	15 221 157	14 508 816
Actifs non financiers		
Frais payés d'avance	233 683	158 482
Immobilisations corporelles (note 8)	31 011 711	29 224 028
	31 245 394	29 382 510
Excédent cumulé (note 14)	46 466 551	43 891 326

Éventualités (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par la Cheffe et les conseillers



Membre du Conseil



Membre du Conseil

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé de l'investissement net en immobilisations
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Investissement net en immobilisations au début	25 782 267	24 290 695
Variation de l'investissement net en immobilisations		
Plus :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 362 492	947 333
Remboursement de la dette à long terme	291 911	2 086 947
Remboursement de la dette P.A.R.E.L.	5 267	11 837
	3 659 670	3 046 117
Moins :		
Produit de la dette à long terme	290 000	50 000
Amortissement des immobilisations corporelles	1 574 809	1 504 545
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	169 050	-
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(169 050)	-
	1 864 809	1 554 545
Investissement net en immobilisations à la fin	27 577 128	25 782 267

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni
État consolidé de la variation de l'actif financier net
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	(redressé)
Surplus courant	3 547 355	7 064 250
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 362 492)	(947 333)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	169 050	-
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(169 050)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 574 809	1 504 545
	(1 787 683)	557 212
Variation des autres actifs non financiers		
Variation des frais payés d'avance	(75 201)	44 130
Variation des gains et pertes de réévaluation cumulés	(1 447 833)	-
Variation des surplus et réserves		
Variation des surplus et réserves	102 942	68 130
Variation du surplus en fiducie	11 193	7 276
Variation de la dette P.A.R.E.L.	5 267	11 837
Ajustements des fonds réservés - Article 95	(41 775)	(4 504)
Ajustements - lettre de revue S.A.C.	(44 619)	151 606
Ajustement des placements dans des entités contrôlées	442 695	-
Redressement aux exercices antérieurs (note 2)	(1 027 552)	1 029 465
	(551 849)	1 263 810
Variation de l'actif financier net	(315 211)	8 929 402
Actif financier net au début	14 508 816	5 579 414
Actif financier net à la fin	14 193 605	14 508 816

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023

	2022	2023
	(redressé)	
Activités d'exploitation		
Surplus courant	3 547 355	7 064 250
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 574 809	1 504 545
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(169 050)	-
Gain à la réévaluation de la juste valeur des placements cotés	-	(6 401 000)
Surplus des entités contrôlées	(350 344)	-
	4 602 770	2 167 795
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)	7 162 034	2 430 932
	11 764 804	4 598 727
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 362 492)	(947 333)
Variation de l'encaisse et des dépôts assujettis à des restrictions	(21 025)	(37 843)
Variation des placements	-	(100)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	169 050	-
	(3 214 467)	(985 276)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	290 000	50 000
Remboursement de la dette à long terme (capital et intérêts)	(297 178)	(2 098 784)
Variation de la dette P.A.R.E.L.	5 267	11 837
Variation du surplus en fiducie	11 193	7 276
Variation de la réserve de remplacement - Article 95	61 167	63 626
Ajustements - lettre de revue S.A.C.	(44 619)	151 606
	25 830	(1 814 439)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 576 167	1 799 012
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	11 403 459	9 604 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	19 979 626	11 403 459

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 13.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

L'opération sans effet sur la trésorerie comprend la compensation de la dette SOCCA contre le compte à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit d'un montant de 684 029 \$.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description de l'entreprise

Le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni (le « Conseil » ou la « Première Nation ») est une entité légale non incorporée, comme il est défini dans la Loi sur les Indiens. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2. Redressements aux exercices antérieurs

Le Conseil a découvert que le montant de revenus du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit a été sous-évalué en 2017 et surévalué pour les exercices suivants. En conséquence, le solde du surplus cumulé au 1er avril 2022 a été augmenté de 908 352 \$ et les états financiers de 2022 ont été redressés. Le solde du surplus cumulé au 1er avril 2021 a été augmenté de 1 029 465 \$, le poste Revenus du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit à l'état consolidé des résultats de l'exercice 2022 a été diminué de 121 113 \$, le surplus courant a été diminué de 121 113 \$ et une créance à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit a été augmentée de 908 352 \$ au 31 mars 2022.

Le Conseil a découvert que le montant de revenus reportés a été surévalué en 2022. En conséquence, le solde du surplus cumulé au 1er avril 2022 a été augmenté de 1 027 552 \$ et les états financiers de 2022 ont été redressés. Le poste Revenus divers et de négociations avec des sociétés minières à l'état consolidé des résultats de l'exercice 2022 a été augmenté de 1 027 552 \$, le surplus courant a été diminué de 1 027 552 \$ et les revenus reportés ont été diminués de 1 027 552 \$ au 31 mars 2022.

3. Modification de méthodes comptables

SP 1201 – Présentation des états financiers

Le 1er avril 2022, la Première Nation a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », qui remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Le chapitre SP 1201 est généralement équivalent au chapitre SP 1200, sauf que la Première Nation est désormais tenue de présenter un état des gains et pertes de réévaluation indiquant séparément : les gains (pertes) latents attribuables aux instruments financiers dans la catégorie de la juste valeur; les gains (pertes) de change associés aux actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère qui n'ont pas été réglés; les montants étant reclasés dans l'état des résultats lors de la décomptabilisation ou du règlement; et les autres éléments du résultat étendu des entreprises publiques et des partenariats. Lors de l'adoption du présent chapitre, la Première Nation rend compte de sa situation financière en présentant son excédent de fonctionnement cumulé et son actif financier net, qui comprend le cumul des gains (pertes) de réévaluation.

Le nouveau chapitre est appliqué prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables a eu comme incidence le reclassement d'un montant de 7 454 500 \$ de l'état consolidé du surplus cumulé vers le nouvel état consolidé des gains et pertes de réévaluation.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

3. Modification de méthodes comptables (suite)

SP 3450 – Instruments financiers

Le 1er avril 2022, la Première Nation a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, Instruments financiers. En autre, le chapitre SP 3450 exige qu'un actif financier et un passif financier fassent l'objet d'une compensation, et que le solde net soit présenté dans l'état de la situation financière, lorsque, et seulement lorsque, les conditions suivantes sont réunies :

- a) le gouvernement a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés;
- b) le gouvernement a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le nouveau chapitre est appliqué prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables a eu comme incidence le reclassement des dettes à long terme d'un montant de 760 650 \$ au 1er avril 2022 en diminution des créances à long terme puisque les critères de compensation étaient respectés.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2022, les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, en vertu du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, entraient en vigueur. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers. La Première Nation n'a pas procédé à l'adoption de cette nouvelle norme, car elle n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 ni au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux normes canadiennes pour le secteur public. La Première Nation aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur ces obligations.

4. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de sa filiale détenue à 76 %, Gazonord inc. Puisque la filiale ne satisfait pas tous les critères d'une entreprise publique au sens des normes comptables canadiennes pour le secteur public, elle a été consolidée à 100 %. Les transactions conclues entre ces deux entités ainsi que leurs comptes réciproques ont été éliminés.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Principales méthodes comptables (suite)

Participations dans des entreprises publiques

Toutes les filiales contrôlées par le Conseil sont consolidées à l'exception des entreprises commerciales suivantes qui sont définies en tant qu'entreprise publique.

Les filiales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont comptabilisées selon la méthode de la valeur de consolidation modifiée sauf si les filiales contrôlées deviennent entièrement dépendantes financièrement du Conseil. Selon cette méthode, seuls le résultat net, la participation dans l'entreprise publique et les variations en capital sont comptabilisés. Aucun ajustement n'est effectué pour tenir compte des différences entre les méthodes comptables de ces entreprises publiques et celles du Conseil.

Les entreprises comptabilisées à la valeur de consolidation modifiée sont :

- Société de développement économique Amik inc. (détenue à 100 % par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni);
- Société de gestion hôtelière Anwepin inc. (détenue à 100 % par Société de Développement Économique Amik inc.);
- Pourvoirie Mistawak inc. (détenue à 100 % par Société de Développement Économique Amik inc.).

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Bâtiments	Amortissement dégressif	2,50 %
Maisons résidentielles	Amortissement linéaire	25 ans
Matériel roulant	Amortissement dégressif	10,00 % à 20,00 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20,00 %
Réseau routier	Amortissement dégressif	5,00 %
Systèmes sanitaires	Amortissement dégressif	2,50 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30,00 %

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles ne soient quasi terminées.

Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'entité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert sont considérés comme des revenus lorsque le transfert est autorisé et que les éventuels critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans le cas où les stipulations du transfert donnent lieu à une obligation qui correspond à la définition d'un passif. Les paiements de transfert sont constatés comme des passifs si les stipulations du transfert donnent lieu à un passif. Les revenus de transfert sont constatés dans l'état des résultats si les passifs sont réglés.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Pour sa filiale Gazonord inc., les revenus sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les marchandises sont expédiées aux clients ou lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les revenus et dépenses relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations corporelles lorsque les dépenses sont engagées, à condition que la Première Nation réponde aux critères d'admissibilité.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, la juste valeur de certains actifs financiers, la durée de vie utile des actifs à long terme et les revenus reportés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'acquisition, les coûts de transformation et les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les achats présentés dans l'état consolidé des résultats incluent le coût des stocks comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle les produits correspondants sont comptabilisés. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges dans le coût des ventes au cours de la période où la reprise a lieu.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie (y compris ceux assujettis à des restrictions), les débiteurs, à l'exception des taxes à recevoir et les placements de portefeuille autres que ceux constitués en actions cotées sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt bancaire, les créateurs et charges à payer, à l'exception des taxes à payer et des avantages sociaux à payer, et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances à long terme sont présentées en diminution des dettes à long terme lorsque, et seulement lorsque, les conditions suivantes sont réunies :

1. le Conseil a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés;
2. le Conseil a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Les placements de portefeuille constitués en actions cotées sur un marché actif sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé dans l'état des résultats.

Les coûts de transaction sont passés en charge lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque la valeur comptable d'un placement de portefeuille constitué en actions cotées sur un marché actif a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées comptabilisé à l'état des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Première Nation classe les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Principales méthodes comptables (suite)

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminés à partir de prix).

Niveau 3

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) pour lesquelles il existe peu ou pas de données de marché et qui obligent la Première nation à élaborer ses propres hypothèses.

Les évaluations de la juste valeur sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour cette évaluation de la juste valeur. Cette évaluation nécessite un jugement, compte tenu des facteurs propres à un actif ou à un passif, et peut influer sur le classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

Régime de retraite

Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la dépense de retraite.

Le régime de retraite est un régime interentreprises à prestations déterminées et est comptabilisé à ce titre comme un régime à cotisations déterminées.

Emprunts

Les emprunts assortis de conditions avantageuses sont présentés à la valeur nominale, diminuée du montant de la subvention.

5. Débiteurs

	2023	2022
Montant à recevoir de S.A.C.	2 345 792	2 266 975
Entente Gouvernement du Québec	7 500 000	-
Montant à recevoir de C.S.S.S.P.N.Q.L.	14 718	13 057
Montant à recevoir de SCHL	38 327	85 200
Montant à recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	142 333	97 653
Montant à recevoir du C.D.R.H.P.N.Q.	2 614	7 250
Montant à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	455 000	46 250
Montant à recevoir du Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit	517 536	1 486 608
Loyer à recevoir - Article 95	93 786	89 401
Loyer à recevoir - autres	148 399	168 998
Taxes de vente, sur le tabac et sur le carburant à recevoir	1 193 157	1 539 838
Autres comptes clients	1 437 052	1 472 546
	<hr/> 13 888 714	<hr/> 7 273 776
Provision pour créances douteuses	(119 392)	(87 027)
	<hr/> 13 769 322	<hr/> 7 186 749

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Placements

	2023	2022
Groupe Forestier CFOR inc. (détenue à 27,50 %) - 55 actions ordinaires, au coût	60 000	60 000
Korara Ressources inc. - 266 667 actions cotées	1 210 667	1 696 000
Sphinx Resources Ltd - 100 000 actions cotées	1 000	1 000
Sayona Mining Ltd - 27 500 000 actions cotées	5 637 500	6 600 000
Certificats de placements garantis, 0,45 % (0,10 % en 2022)	306 344	306 344
	7 215 511	8 663 344
<hr/>		
Société de Développement Économique Amik inc. (détenue à 100,00 %) - 100 actions ordinaires		
Investissement initial	100	100
Quote-part des résultats (déficit accumulé)	(19 251)	-
	(19 151)	100
<hr/>		
Société de gestion hôtelière Anwepin inc.		
Quote-part des résultats	397 353	-
	397 353	-
<hr/>		
Pourvoirie Mistawak inc.		
Quote-part des résultats	414 937	-
	414 937	-
	8 008 650	8 663 444
<hr/>		

Sommaire des informations financières non consolidées - Société de Développement Économique Amik inc. au 31 mars 2023

	2023	2022
État de la situation financière		
Actifs	178 247	372 214
Passifs	197 398	397 633
État des résultats		
Revenus	135 324	266 582
Dépenses	238 964	183 123
Surplus (déficit) courant	(103 640)	83 259
État des flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	134 924	1 100
Activités d'investissement	(10 194)	-
Activités de financement	(62 417)	(22 750)

Le solde de la dette à long terme de Société de Développement Économique Amik inc. au 31 mars 2023 est de 124 833 \$. Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	24 967
2025	24 967
2026	24 967
2027	24 967
2028	24 965

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

6. Placements (suite)

Sommaire des informations financières non consolidées - Société de gestion hôtelière Anwepin inc. au 31 mars 2023

	2023	2022
État de la situation financière		
Actifs	2 315 607	386 487
Passifs	1 918 154	514 897
État des résultats		
Revenus	1 365 182	990 978
Dépenses	839 319	1 013 903
Surplus (déficit) courant	525 863	(22 925)
État des flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(1 668 147)	218 924
Activités d'investissement	(40 414)	(18 797)
Activités de financement	1 616 026	-

Le solde de la dette à long terme de Société de gestion hôtelière Anwepin inc. au 31 mars 2023 est de 1 843 067 \$. Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	130 000
2025	90 000
2026	90 000
2027	90 000
2028	90 000

Sommaire des informations financières non consolidées - Pourvoirie Mistawak inc. au 31 mars 2023

	2023	2022
État de la situation financière		
Actifs	543 720	566 476
Passifs	128 583	79 460
État des résultats		
Revenus	66 193	64 001
Dépenses	138 072	131 685
Surplus (déficit) courant	(71 879)	(67 684)
État des flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	5 441	(1 571)
Activités d'investissement	-	(2 383)
Activités de financement	-	-

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

7. Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions

	2023	2022
Surplus en fiducie	415 239	404 046
Surplus d'opération réservé	523 610	513 778
	938 849	917 824

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être placé pour la réserve de remplacement et la réserve d'opération dans un compte de banque distinct et/ou investi uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placé de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Cependant, le Conseil n'a pas placé ce montant tel que requis. Le montant ainsi placé aurait dû s'élever à 1 106 880 \$ en 2023 (1 003 938 \$ en 2022).

8. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	9 154	-	9 154	9 154
Bâtiments	20 908 151	8 408 686	12 499 465	12 917 214
Maisons résidentielles	17 675 950	12 217 622	5 458 328	5 900 183
Matériel roulant	2 404 614	1 337 065	1 067 549	1 016 751
Mobilier et équipement	5 607 097	4 069 479	1 537 618	1 063 911
Réseau routier	4 259 673	1 307 257	2 952 416	3 083 259
Systèmes sanitaires	5 480 846	2 228 646	3 252 200	3 349 809
Matériel informatique	30 068	4 510	25 558	-
Immobilisations en cours	4 209 423	-	4 209 423	1 883 747
	60 584 976	29 573 265	31 011 711	29 224 028

9. Revenus reportés

	2023	2022
Régime d'avantages sociaux	5 922	5 280
Planification communautaire globale	45 369	14 660
Développement professionnel et institutionnel	57 574	80 403
Secrétariat condition féminine - Contrer la violence conjugale	141 526	141 526
Projet DPI - 2020-2021	-	3 212
Mesure de pandémie	68 929	40 256
Conseil en Éducation des Premières Nations - Connexions compétences : Science et technologie	-	11 409
Fonds COVID-19 - DGSPNI	78 221	15 861
Principe de Jordan	609 494	383 665
Programme de soutien en santé - RQPI	144 506	84 392
Soins à domicile	319 546	193 410
Initiative Santé Buccodentaire pour les Enfants (ISBE)	29 700	-
Programme de formation infirmière - Santé Canada	8 759	7 471
Service de première ligne - Services sociaux (implantation)	1 674 085	1 172 781
Solde à reporter	3 183 631	2 154 326

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

9. Revenus reportés (suite)

	2023	2022
Solde reporté	3 183 631	2 154 326
Maison des aînés	-	51 186
Salaires mesure d'urgence - MDA	73 734	56 095
Projet non récurrent - GILHEAD Hépatite C	43 719	43 719
Programme CGMT Projet présence communautaire	-	2 236
Programme Guérisseur traditionnel	25 642	17 153
Lutte contre le cancer	19 780	21 755
Plan et devis - Santé Canada	100 000	100 000
Programme Bien-être mental	321 361	186 790
Prévention Violence familiale - 2019-2022 - CSSSPNQL	1 655	10 410
Contribution globale S.A.C. - Fonds inutilisés	2 018 012	2 338 910
Certification MDA	-	3 601
Projet AGJEA	60 000	-
Plan d'investissement en immobilisation	5 912	5 912
Deuxième route d'accès à la communauté	2 050	165 945
Projet Centre Lighthouse	19 995	384 000
Financement F&E - Autres infrastructures	141 806	-
S.A.C. - Combler lacunes en infrastructures	15 000	-
S.A.C. - Réhabilitation de rues	152 555	-
Développement social	-	115 800
S.A.C. - Programme Pré-employabilité	9 212	3 377
FRC - Jeunesse	5 979	-
PCC	24 646	-
Conseil en Éducation des Premières Nations - Emploi Été Étudiant	6 528	6 494
C.S.S.S.P.N.Q.L. - Lutte contre la pauvreté - FQIS	20 874	56 767
Besoins fondamentaux - Bonification	85 910	-
Développement économique Amik	82 239	176 177
Nouvelle relation avec le gouvernement du Québec	10 000 000	-
Capacités de gestion des terres	42 900	42 900
Rénovation Parel - 50 Isaac McDougall	-	10 966
PRU SCHL - 25 Tom Rankin	-	1 455
Rénovation - 155 Tom Rankin	27 543	-
Rénovation 9 maisons	83 543	-
Construction 2 Duplex	731 583	-
Culture, Patrimoine et Territoire	270 000	-
Culture, Patrimoine et Territoire SAA-FIA	-	272 301
Ressources Naturelles Canada - Projet Caribou	64 001	55 775
Projet négociations minières - Hecla-Québec	31 788	31 788
Négociation minière Sayona	-	48 852
CAEC	15 786	10 000
Négociations IAMGOLD	159 290	211 290
SAA - Identification des sites d'intérêt	42 860	42 860
SAA - Gardien du territoire	234 234	-
SARA - ECCC	7 718	-
CSSSPNQL - Participation sportive	21 377	14 023
Agent de développement culturel autochtone	-	45 000
Projet camp culturel	18 000	-
	18 170 863	6 687 863

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

10. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel (6,70 % au 31 mars 2023) majoré de 1,15 %, disponible jusqu'à concurrence de 400 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens et sur des certificats de placement garantis d'une valeur comptable de 306 344 \$. Au 31 mars 2023, aucun montant n'était utilisé (aucun montant au 31 mars 2022). La date du prochain renouvellement est le 31 juillet 2023.

11. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt, 2,70 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2036 par versements mensuels de 593 \$, intérêts compris	76 268	81 258
Emprunt, 0,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2036 par versements mensuels de 1 334 \$, intérêts compris	186 779	201 446
Emprunt, 3,12 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2034 par versements mensuels de 4 982 \$, intérêts compris	517 144	561 190
Emprunt, 3,04 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2031 par versements mensuels de 1 022 \$, intérêts compris	78 138	88 066
Emprunt, 1,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2028 par versements mensuels de 263 \$, intérêts compris	13 445	16 353
Emprunt, 1,69 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par versements mensuels de 491 \$, intérêts compris	35 793	41 031
Emprunt, 1,22 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2038 par versements mensuels de 772 \$, intérêts compris	125 711	133 397
Emprunts, 1,57 % à 2,68 %, garantis par S.A.C., remboursables jusqu'en 2027 à 2040 par versements mensuels de 306 \$ à 2 300 \$, intérêts compris	479 502	534 418
Emprunt à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (P.A.R.E.L.)*	68 335	73 601
Emprunt, 1,01 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2040 par versements mensuels de 518 \$, intérêts compris	94 002	99 242
Emprunt, 1,22 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2042 par versements mensuels de 2 972 \$, intérêts compris	581 091	609 499
Emprunt, 1,12 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par versements mensuels de 439 \$, intérêts compris	33 028	37 899
Emprunt, 1,12 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2030 par versements mensuels de 907 \$, intérêts compris	68 219	78 282
Emprunt, 3,09 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2038 par versements mensuels de 461 \$, intérêts compris	65 527	69 179
Emprunt du Fonds des Bandes, sans modalités de remboursement, sans intérêt	50 000	50 000
Emprunt de la Société de crédit commercial autochtone (SOCCA) d'un montant de 900 932 \$, 6,00 %, garanti par une entente tripartite sur l'universalité des biens meubles et immeubles et par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens mobilier, remboursable sur une période de 10 ans, par versements semestriels de 60 557 \$, intérêts compris, débutant 6 mois après le dernier déboursé, le solde au 31 mars 2023 est de 684 029 \$, compensé par une créance à recevoir SAA puisqu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre l'emprunt et la créance, lesquels seront réalisés simultanément	-	760 650
Solde à reporter	2 472 982	3 435 511

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

11. Dette à long terme (suite)

	2023	2022
Solde reporté	2 472 982	3 435 511
Emprunt, 3,70 %, garanti par S.A.C., remboursable jusqu'en 2038 par versements mensuels de 1 049 \$, intérêts compris	286 322	-
Emprunt, sans intérêt**	41 250	56 250
	2 800 554	3 491 762
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	306 304	283 912
	2 494 250	3 207 850

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	306 304
2025	317 061
2026	323 275
2027	320 929
2028	322 344

* Sous ce programme, une entente a été conclue entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Société canadienne d'hypothèques et de logement concernant une contribution pour les rénovations majeures pour les maisons sur la réserve.

Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 3 ans ou 5 ans par des remises gracieuses (sans intérêt). Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts). Au 31 mars 2023, les conditions sont respectées.

**La Filiale Gazonord inc. a conclu une entente avec Corporation Pétroles Parkland concernant une contribution pour des rénovations majeures apportées à la station d'essence. Si toutes les conditions de l'entente sont respectées par Gazonord, l'emprunt sera amorti sur une base linéaire de 5 ans à partir d'avril 2021 par des remises gracieuses. Si les conditions ne sont pas respectées, le solde dû sur la balance du prêt devra faire l'objet d'un remboursement selon les normes habituelles (sujet à une charge d'intérêts). Au 31 mars 2023, les conditions sont respectées.

12. Contributions à rembourser

	2023	2022
S.A.C.	136 229	129 264
Sécurité publique	104 755	104 755
Travaux publics	12 893	12 893
	253 877	246 911

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

13. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :

	2023	2022
Débiteurs	(7 266 603)	(1 705 936)
Frais payés d'avance	(75 201)	44 130
Créditeurs et charges à payer	452 521	950 085
Subventions reçues d'avance	2 561 351	-
Revenus reportés	11 483 000	3 072 397
Contributions à rembourser	6 966	70 256
	7 162 034	2 430 932

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

Encaisse	19 979 626	11 403 459
----------	------------	------------

14. Excédent cumulé

	2023	2022
Surplus d'opération réservé - Article 95	243 309	201 534
Surplus en immobilisations	27 577 128	25 782 267
Surplus en fiducie - Article 95	415 239	404 046
Réserve de remplacement - Article 95 (note 15)	863 571	802 404
Surplus cumulé	11 360 637	16 701 075
Gains et pertes de réévaluation (note 3)	6 006 667	-
	46 466 551	43 891 326

15. Réserve de remplacement - Article 95

En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un montant annuel par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement, plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la Société canadienne d'hypothèques et de logement peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital.

	2023	2022
Solde au début	802 404	738 778
Plus :		
Allocation de l'exercice	63 766	63 626
Moins :		
Retrait de la réserve de remplacement	2 599	-
	863 571	802 404

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

16. Régime de retraite

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone. Les contributions pour les autochtones sont de 8,50 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 6,80 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage.

Également, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,50 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage. Pour les non-autochtones, les contributions sont de 8,00 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage.

Le montant total des frais de pension comptabilisés à titre de dépense au cours de l'exercice est de 646 180 \$ (683 120 \$ au 31 mars 2022).

17. Excédent cumulé

Les surplus, tels que présentés en date du 31 mars 2023, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers par Services aux Autochtones Canada (S.A.C.), Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), C.D.R.H.P.N.Q., Sécurité publique Canada, Sécurité publique Québec ainsi que par le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN). Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours (résultats ou réserves) comme indiqué par ces organismes.

18. Instruments financiers

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse et des dépôts assujettis à des restrictions, des débiteurs, des créiteurs et charges à payer et des contributions à rembourser correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement dans CFOR inc. n'a pu être déterminée puisqu'il ne s'agit pas d'une société cotée. La juste valeur des certificats de placements garantis est égale au coût.

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements de portefeuille constitués d'actions cotées sur un marché actif. La juste valeur des placements de portefeuille constitués d'actions cotées est déterminée en fonction des cours acheteurs sur un marché actif. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêt que la Première Nation estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève approximativement à 2 644 939 \$ au 31 mars 2023 (3 256 460 \$ au 31 mars 2022).

La juste valeur des prêts P.A.R.E.L. et celle de l'emprunt du Fonds des Bandes n'ont pu être déterminées, car ceux-ci ne portent pas intérêt ou leur date d'échéance n'est pas fixée.

Risque de crédit

La Première Nation consent du crédit à ses locataires dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

18. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Première Nation est assujettie au risque de taux d'intérêt, dépendant de la fluctuation du taux préférentiel, car son emprunt bancaire est à taux variables. La majorité des dettes à long terme sont à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt n'est pas significatif. Toutefois, le Conseil est sujet à un risque de juste valeur.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix auquel la Première Nation est exposée est attribuable aux variations des cours des actions cotées sur un marché actif. Puisque l'exposition de la Première Nation à ce risque est limitée, aucune mesure de gestion de risque n'est appliquée à cet égard.

19. Éventualités

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour un prêt à terme de 210 000 \$ pour la Société de développement économique Amik inc. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2023 est de 124 833 \$.

La Première Nation assume une responsabilité solidaire pour un prêt à terme de 1 800 000 \$ pour la Société de gestion hôtelière Anwepin inc. Le solde de cet emprunt au 31 mars 2023 est de 1 702 500 \$.

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

20. Reclassement

Pour fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

21. Événements postérieurs à la date du bilan

Après la fin d'exercice, la Première Nation procédera au transfert d'un actif immobilier à la Société de gestion hôtelière Anwepin inc. à la valeur comptable nette de 7 542 500 \$. La dette afférente à cette immobilisation a déjà été transférée à cette même société au 31 mars 2022 pour un montant de 1 800 000 \$. Cette transaction entraînera une perte dans les états financiers du prochain exercice de la Première Nation pour un montant de 5 742 500 \$ et un gain de 5 742 500 \$ dans la Société de gestion hôtelière Anwepin inc.

Conseil de la Première Nation Abitibiwinni

Notes complémentaires

31 mars 2023

22. Dépenses par nature

	2023	2022
Salaires et charges sociales	10 064 778	9 043 475
Achats	5 664 410	3 816 604
Activités	-	540
Allocation à la réserve de remplacement	63 766	63 626
Allocations aux participants	870 322	563 879
Allocations postsecondaires	1 962	2 943
Allocations - vêtements étudiants	2 280	500
Amortissement des immobilisations corporelles	1 574 809	1 504 545
Appui au programme	34 458	39 570
Assurances	376 381	249 684
Besoins essentiels	665 601	446 003
Besoins particuliers	474	-
Carburant	72 441	36 535
Chambres et pensions	-	1 377
Contrats	2 396 590	2 321 593
Coût de transport	66 709	47 652
Énergie	268 472	252 501
Entretien et réparations	359 525	695 220
Fournitures médicales	14 105	6 331
Frais bancaires et intérêts sur la dette à court terme	17 145	34 548
Frais d'administration	1 099 798	1 249 964
Frais de déplacement	251 364	109 316
Frais d'atelier et de formation	947 015	720 809
Honoraires de consultants	401 313	203 477
Honoraires professionnels	438 443	461 159
Intérêts sur la dette à long terme	90 187	215 071
Location	301 829	143 562
Matériel	712	10 417
Matériel et équipement	972 780	481 458
Créances douteuses	171 918	20 940
Papeterie et fournitures de bureau	60 905	46 299
Perdiem établissement	562 361	380 000
Perte découlant d'un vol	6 669	5 210
Programmes	2 221	826
Publicité	37 245	287 135
Services municipaux	136 500	108 900
Télécommunications	119 605	153 247
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (R.B.A.)	208 650	143 015
Frais divers	1 077 405	522 752
	29 401 148	24 390 683